



# PAG, on est là pour toi !



1<sup>er</sup> trimestre 2023, au CSE Pôle emploi Normandie, un nouveau dossier de licenciement pour inaptitude : une collègue nous est présentée comme inapte à son poste. Son poste, c'est le PAG, le Pôle appui gestion. Jusqu'à rien à redire, la vie normale d'un établissement avec, parfois, des inaptitudes...

Sauf que lorsqu'on tend l'oreille on entend des murmures : « elle n'avait plus grand-chose à faire au PAG », « les activités du PAG qui partent en plateforme ça aide pas »...

Alors, contextualisons : en 2018, un nouveau projet national est présenté dans les instances, il s'agit de réorganiser les fonctions appui et la déclinaison des activités entre les plateformes et les PAG.

Un état des lieux des effectifs PAG est alors présenté en Normandie : 80 gestionnaires appui en région pour 48 sites avec un effectif total de 70.7 emplois temps plein. 16 départs en retraite étaient prévus d'ici fin 2020 pour aboutir à 53.7 ETP actifs.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Il est bien difficile d'obtenir des chiffres de notre direction régionale.

Il est, par contre, fort aisé de constater que la rénovation de l'accueil téléphonique ainsi que les divers projets qui ont amenés la fuite des missions des PAG vers les plateformes ont largement démis ces collègues de leurs missions initiales.

Le projet était simple et transparent : aucun poste BDE PAG ne serait diffusé, aucun remplacement des départs organisé.

Alors aujourd'hui, il est juste de s'interroger sur le devenir de nos agents exerçant dans les PAG et surtout sur leurs conditions de travail et les risques sociaux organisationnels spécifiques à leur situation.

Pour être le plus factuel possible, nous donnerons ici la définition du BORE OUT qui figure sur le site de Malakoff Humanis, prestataire choisi par notre direction pour nos mutuelles :

**Le bore out est l'exact inverse du burn out.**

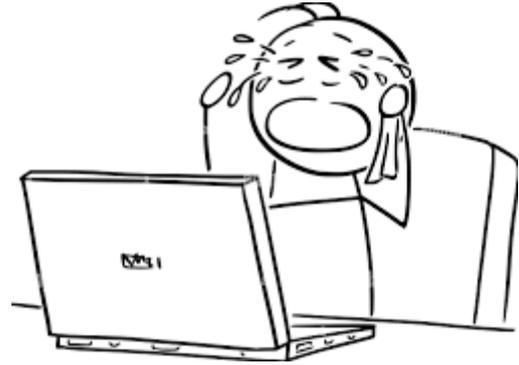
**Le bore out est un état d'ennui total dû à une sous-charge de travail.**

**Cette absence d'occupation produit des effets comparables à l'épuisement professionnel : stress, troubles psychologiques, etc. »**

Loin de prétendre porter une analyse, la CGT pense que la question mérite d'être posée.

Quel impact la « fin programmée » de leurs métiers a sur nos collègues des PAG ?

Quel impact a la fuite de leurs activités souvent exercées depuis de nombreuses années ?



Aujourd'hui, factuellement, des dossiers d'inaptitude arrivent dans nos instances mais le licenciement c'est la dernière étape d'un long processus. Quand l'inaptitude est proposée par le médecin du travail alors certes, les agents nous disent : « n'intervenez pas, je veux quitter France Travail » car ils sont au bout d'un long processus.

C'est donc bien en amont, bien avant d'en arriver à imaginer le licenciement que nous vous invitons à vous faire accompagner. Vos représentant.es du personnel sont là pour vous aider.

**Contactez-nous !**

**La CGT vous accompagne,**

**des solutions existent.**

**Ensemble, défendons nos missions !**

**Flashez le code  
pour vous  
syndiquer**

